

PROCES-VERBAL
DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES DE VINCENNES
SEANCE DU JEUDI 03 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le Comité de la Caisse des écoles, dûment convoqué par Madame la Présidente le 26 septembre 2024, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Bertrand PITAVY, Vice-président de la Caisse des écoles.

PRÉSENTS ET REPRESENTES

Monsieur Bertrand PITAVY, Vice-Président
Monsieur Alain BEUZELIN, Délégué Préfectoral
Madame Odile SÉGURET, Adjointe au Maire
Monsieur Régis TOURNE, Adjoint au Maire
Madame Claire SERVIAN, Conseillère Municipale
Monsieur Jean-Pierre MOULY, Conseiller Municipal
Madame Muriel RUFFENACH, Conseillère Municipale
Monsieur Christophe RIBET, Conseiller Municipal
Monsieur Pierre CHARDON, Conseiller Municipal
Madame Delphine BASILLE-DUPREY, Membre Elu
Madame Pauline VIRENQUE, Membre Elu
Madame Anne-Claire BARRIERE, Membre Elu
Monsieur Stéphane CATHERINE, Membre Elu
Monsieur Benoît SALOMEZ, Membre Elu
Madame Pascale TRAN, Membre Elu
Madame Delphine GRETILLAT, Membre Elu
Monsieur Robin LOUVIGNÉ, Membre Elu
Madame Monique VERMANT, Membre Elu

EXCUSÉS :

Madame Charlotte LIBERT-ALBANEL, Présidente
Madame Pascale RAVEAU, Inspectrice de l'Education Nationale
Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire
Madame Lucie-Anna ODDON, Conseillère Municipale
Monsieur Mathieu BEAUFRÈRE-GOURDY, Adjoint au Maire
Monsieur Emmanuel GOURBESVILLE, Membre Elu
Madame Caroline FOURNIER, Membre Elu
Madame Estelle GAMEIRO RAMAGE, Membre Elu

La séance est ouverte à 19 heures 30.

1. APPROBATION DU PV DU 24 JUIN 2024

Monsieur Ribet précise qu'en raison de son absence au dernier comité, il ne souhaite pas participer au vote.

Le procès-verbal de la séance du 24 juin 2024 est adopté à la majorité des voix. (1 abstention : Monsieur Ribet)

2. AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF DU VAL-DE-MARNE POUR FAVORISER L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP DANS LES ACCUEILS DE LOISIRS

Monsieur le Vice-président rappelle que les accueils de loisirs maternels et élémentaires de la ville de Vincennes accueillent régulièrement des enfants porteurs de handicap sur les temps périscolaires ou extrascolaires. Aussi, afin de permettre l'accueil de ces enfants dans les meilleures conditions, la Caisse des écoles a renforcé ses équipes d'encadrement.

Monsieur le Vice-président précise que dans le but de réduire l'effort financier de la Caisse des écoles, une subvention de fonctionnement a été sollicitée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne, dans le cadre de l'appel à projet intitulé « *Fonds publics et territoires Enfance/Jeunesse* ». Le montant de la participation de la CAF a été fixé à 96 000 € au titre de l'année 2024.

Il est donc proposé au Comité de la Caisse des écoles d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention n° 202400339 avec la CAF du Val-de-Marne ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Monsieur Beuzelin souhaite savoir combien d'enfants en situation de handicap fréquentent les accueils de loisirs.

Monsieur le Vice-président répond que nous comptons environ cinquante élèves porteurs de handicap dans nos écoles.

L'autorisation de signature de la convention d'objectifs et de financement avec la CAF du Val-de-Marne pour favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs est approuvée à l'unanimité.

3. AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LE TENNIS DE TABLE VINCENNOIS (TTV) »

Monsieur le Vice-président rappelle que par délibération en date du 24 juin 2024, la Caisse des écoles avait conclu une convention avec l'association TTV pour l'organisation, deux fois par semaine dans le cadre des ateliers après l'école, de l'activité d'initiation au tennis de table, durant l'année scolaire 2024/2025.

Lors de sa signature en date du 17 juillet dernier, l'association TTV nous a informés d'une erreur sur le montant par séance. En effet, celui-ci ne prenait pas en compte la hausse de 4 € par séance.

Aussi, convient-il d'annuler ladite convention et de la remplacer par une nouvelle reprenant les mêmes conditions mais aux prix de 100 € nets la séance au lieu de 96 €, soit un montant total de 6 400 € si toutes les séances ont lieu.

Il est donc proposé au Comité de la Caisse des écoles d'annuler la convention conclue avec l'association TTV, approuvée lors du Comité en date du 24 juin dernier, et d'autoriser Madame la

Présidente de la Caisse des écoles à signer une nouvelle convention avec l'association « Le Tennis de Table Vincennois (TTV) » pour l'activité d'initiation au tennis de table proposée dans le cadre des Ateliers après l'école, pour l'année scolaire 2024/2025.

L'Autorisation de signature de la convention avec l'association « Le Tennis de Table Vincennois (TTV) » est approuvée à l'unanimité.

4. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA CAISSE DES ECOLES

Monsieur le Vice-président indique que la tenue du tableau des effectifs du personnel permet d'anticiper les missions des services municipaux et les possibilités d'évolution de carrière (promotion et avancement des agents tout au long de leur carrière, concours).

Grades ou emplois	Cat	Postes budgétaires actuels	Création	Suppression	Postes budgétaires après mise à jour	dont temps non complet
Adjoint d'animation	C	84	3	2	85	1
Adjoint d'animation Pl 2 C	C	14	2	8	8	0
Adjoint d'animation Pl1 C	C	23	7	6	24	0
Animateur	B	12	4	0	16	1
Animateur Pl 2 C	B	1	0	1	0	0
Animateur Pl 1 C	B	3	1	0	4	0
Adjoint technique Pl 2 C	C	2	0	0	2	2
Adjoint administratif Pl 2 C	C	1	0	0	1	0
Total		140	17	17	140	4

Le tableau prend en compte deux types d'évolution : celles liées aux avancements de grade et aux promotions internes et celles liées aux mouvements de personnel.

Monsieur le Vice-président précise que malgré la diminution des effectifs scolaires, nous constatons un maintien des effectifs périscolaires, tant le midi que le mercredi. Il est donc nécessaire de maintenir les 140 postes comme indiqués dans le tableau des effectifs.

La modification du tableau des effectifs de la Caisse des écoles est approuvée à l'unanimité.

Madame Séguret propose de présenter un bilan de la rentrée scolaire.

Elle indique que la rentrée s'est très bien passée grâce à la mobilisation des élus et des familles qui a permis d'obtenir de l'Education nationale, l'ouverture d'une classe de maternelle sur le groupe scolaire Simone-Veil et l'annulation de la fermeture d'une classe à l'école élémentaire Roland-Vernaudon. Ces décisions ont permis de maintenir dans les deux cas, un effectif d'élèves par classe allégé.

Madame Séguret souligne que le nombre d'élèves dans les écoles maternelles reste stable par rapport à l'année précédente, tandis que les effectifs des écoles élémentaires ont, en revanche, diminué d'environ trente élèves.

Madame Séguret explique cette situation par la baisse continue du nombre de naissances qui se vérifie également au niveau national.

Madame Séguret ajoute que cet été, de gros travaux ont été entrepris, notamment à l'école élémentaire de l'Ouest avec la réfection de la façade, sur le groupe scolaire Simone-Veil, avec la rénovation complète de la cour et à l'école maternelle Joseph-Clouet, avec l'application d'un nouveau sol souple dans la cour, de voiles d'ombrage et la réparation de la verrière.

Madame Barrière demande si, comme l'année dernière, certains ateliers après l'école attirent davantage de participants. Elle souhaite également savoir comment les familles sont informées lorsqu'une place se libère.

Monsieur le Vice-président confirme que certains ateliers attirent plus que d'autres. Les Jeux Olympiques ont également participé à l'engouement pour certains ateliers, tels que le tennis de table.

Il ajoute que du 30 septembre au 18 octobre, les familles peuvent modifier ou annuler leurs choix autant qu'elles le souhaitent. En fonction de ces mouvements, les enfants sur liste d'attente obtiennent une place, pour certains. Lorsque cela se produit, les familles sont contactées par la direction enfance jeunesse.

Monsieur le Vice-président conclut en indiquant qu'une liste est mise à jour et déposée devant l'école chaque jour. Les parents peuvent ainsi se renseigner sur les places disponibles et modifier leurs demandes.

Madame Gretillat précise que la salle de restauration de l'école du Sud a été rénovée et souligne qu'elle est devenue beaucoup plus agréable et appréciée.

Madame Ruffenach confirme et ajoute que le changement des ampoules par des led apporte un confort appréciable.

Monsieur le Vice-président rappelle que dans le cadre du renouvellement du PEdT intervenue fin septembre, les deux axes portant sur le bien vivre ensemble à l'école et sur l'éco-citoyenneté ont été maintenus. Ainsi, les groupes de travail chargés de ces deux axes pourront reprendre prochainement.

Monsieur le Vice-président annonce que le prochain comité de la caisse des écoles se tiendra le 19 décembre 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

La Secrétaire générale,



Monique VERMANT

La Présidente,




Charlotte LIBERT